

Contrat d'engagement *année 2018-2019*



Entre le **paysan-producteur** :

Jeanne Duprat/Le P'tit Panier BIO

6 chemin de Mauret 33380 Biganos

✉ jeanne.duprat@yahoo.fr ☎ 06 52 04 41 30

& le **consomm'acteur** :

Nom : _____

Adresse : _____

✉ _____

☎ _____

1 - Les termes du contrat :

Le **paysan** s'engage sur les points suivants :

- # livrer au consomm'acteur un panier de légumes de saison issus de l'agriculture biologique sur une durée de saison culturale fixée à **45 semaines**, courant **du 3 septembre 2018 au 30 août 2019** (7 semaines seront sans livraison);
- # cultiver sans produit chimique de synthèse et sans O.G.M. et selon le cahier des charges de la bio (certification Ecocert);
- # fournir, à la signature du contrat, une liste indicative des variétés de légumes qu'il envisage de cultiver;
- # être parfaitement transparent sur les méthodes de travail et mode de fixation du prix;
- # communiquer sur le quotidien de la ferme, les difficultés et les aléas divers.

L'**adhérent**, de son côté, s'engage sur les points suivants :

- # pré-financer l'achat des paniers pour toute la durée de la saison culturale désignée ci-dessus;
- # être solidaire des intempéries, ravageurs et maladies qui surviendraient sur les cultures et, avec le paysan, en assumer ensemble les conséquences;
- # récupérer son panier de manière constante ou, le cas échéant, faire en sorte que quelqu'un d'autre le prenne pour lui;
- # assurer des permanences sur le lieu de distribution, à répartir sur l'année;
- # participer, sous forme de chantiers communs, aux moments clés de la ferme (récoltes, entretien, grandes plantations, etc.).

2 - Les conditions :

> **TARIF** : le prix de base du panier est fixé à **17 €** pour 5 kg de légumes en moyenne (5 à 7 variétés). Une majoration de ce montant est possible et laissée à la libre appréciation de chacun sans toutefois dépasser 22 € de moyenne.

> **RÈGLEMENT** : au moment de l'engagement, l'adhérent met en place un **virement automatique mensuel** sur le RIB joint (ou remet au producteur **12 chèques** à l'ordre de « Jeanne Duprat ») correspondant à la valeur mensuelle des paniers soit : **63,75 €** (17 € x 45 semaines / 12 mois) pour le tarif de base ou un **montant personnalisé**.
Merci d'indiquer votre choix : 63,75 € ou montant libre : _____ € (maximum 82,50 €).

> **LIVRAISON** : le **lundi ou vendredi soir entre 18 h et 19 h** sur le lieu de l'exploitation, **chemin de Pardies, à Biganos**.

Dans l'hypothèse où le présent contrat serait conclu avec plusieurs adhérents se partageant le panier, ceux-ci feront leur affaire personnelle de répartir les légumes composant leur part.

La résiliation du contrat reste possible, mais sous conditions (force majeure, diminution des revenus, déménagement, etc.). Un accord sera étudié entre le producteur et le bureau de l'AMAP pour l'arrêt des encaissements.

Enfin, le producteur se réserve le droit de rompre le contrat en cas de comportement inapproprié au sein de l'Amap (attitude nuisant aux rapports d'entraide, de convivialité et de soutien; atteinte à l'intégrité physique ou morale; manque de bienveillance ou de respect).

Fait à _____

signature du PAYSAN

signature du CONSOMM'ACTEUR

Le _____